

Projet d'accord sur la Mobilité

Les délégués syndicaux de l'UNSA-CCI (SNAPCC) réunis lors du Conseil Fédéral des 19 & 20 octobre 2010 ont rejeté, à l'unanimité, le projet d'accord national sur la mobilité régionale des agents consulaires et la création d'un nouveau motif de licenciement.

Les propositions faites par l'ACFCI sont indignes des présidents qui affirmaient lors de la préparation de la réforme des CCI : Pas de casse sociale, pas de licenciements, pas de mobilité forcée.

L'UNSA CCI SNAPCC demande la création d'un droit à la mobilité avec :

- Priorité aux agents volontaires avec des mesures incitatives d'accompagnement (primes, plan de formation ..)
- Concertation paritaire préalable sur les mobilité en CPL,
- Obligation de proposition de 3 postes qui tiennent compte de la situation familiale et du lieu de résidence. Ceci sans baisse de salaire.

En conséquence lors de la CPN du 27 octobre 2010 l'UNSA-CCI votera contre le projet d'accord proposé par l'ACFCI.

**Regroupons-nous pour défendre nos emplois
et nos conditions de travail**

Adhérez à l'UNSA-CCI